

Génocide des Tutsis : l'ex-préfet rwandais Laurent Bucyibaruta condamné à 20 ans de prison

RFI, 12 juillet 2022

Plus de 28 ans après l'extermination des Tutsis au Rwanda, l'ancien préfet rwandais a été condamné ce mardi 12 juillet par la cour d'assises de Paris à vingt ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide.

Laurent Bucyibaruta, 78 ans, qui comparaisait libre, a quitté la salle d'audience escorté par les gendarmes, en s'appuyant sur sa canne. Il a eu le temps, avant cela, d'échanger avec ses avocats et une proche, sur un banc. Derrière lui, on entendait les sanglots de ses soutiens, rapporte l'envoyée spéciale au Palais de justice de Paris, Amélie Tulet.

L'ancien haut fonctionnaire a été déclaré coupable en tant que « *complice de génocide* » et « *complice de crimes contre l'humanité* ». Ces charges concernent les tueries commises à l'École technique de Murambi, à la paroisse de Cyanika, à celle

de Kaduha, à l'école Marie-Merci, notamment, ainsi qu'au niveau des barrières de cette province de Gikongoro, dont il était préfet. L'accusation avait requis vendredi la réclusion criminelle à perpétuité.

Laurent Bucyibaruta a toutefois été acquitté des accusations de génocide et de crimes contre l'humanité en tant qu'auteur, notamment pour les faits commis à la prison de Gikongoro et à la paroisse de Kibeho. Pour ce dernier massacre, arrivé au début du génocide, la cour a estimé manquer d'éléments sur son niveau de connaissance sur l'ampleur du projet génocidaire à ce moment-là.

Une immense déception pour les parties civiles, car 40 000 personnes ont péri sur ce site. Mais « *ce soir, Laurent Bucyibaruta est en prison, là où il aurait dû être depuis 20 ans* », en estime l'une d'elles.